

Mercredi 6 mai 2009

NCC s'est battue pour proposer la limitation des antennes relais

MAUVAISES ONDES ?: Alors que l'OMS dit n'y a pas de preuve qui montre que les antennes relais sont dangereuses, un amendement proposé les limite à 3 par installation sur les bâtiments.

By Shelley Shan STAFF REPORTER

La porte parole de la Commission Nationale des Communications (NCC), (*ndlr: équivalent français de l'ARCEP*) Lee Ta-Sung a dit hier que la Commission continuerait à communiquer avec les législateurs qui travaillent au Comité des Transports concernant l'amendement à la loi 32 sur les télécommunications **qui limite maintenant à 3 au maximum le nombre d'antennes relais de téléphonie mobile sur un immeuble.**

L'amendement à l'article 32 de la loi est passé en première lecture, le mois dernier.

Les changements stipulent aussi que les territoires propriété de l'Etat doivent être ouverts à l'installation d'antennes relais de stations de base à moins que les autorités administratives en charge des propriétés puissent présenter la preuve que les installations sont inviables.

Néanmoins, l'amendement stipule qu'aucune station de base d'antennes relais ne peut être installée dans les écoles secondaires (collèges, lycées) publiques ou privées ainsi que dans les écoles primaires.

Le Comité a adopté la plupart de la version proposée par le législateur du Parti national chinois (KMT), Ting Shou-chung.

L'amendement a été proposé à la lumière de nombreuses protestations lancées contre les antennes relais. Certains protecteurs de

l'environnement et certains résidents de communautés sont très inquiets de ce que les ondes électromagnétiques émises par les antennes relais pourraient causer le cancer ou faire du tort à leur santé.

Un représentant du Département de la santé (DOH) a assisté au meeting du Comité des transports le mois dernier. Il a cité un rapport de l'OMS de 2006 qui a dit qu'il n'y avait pas de preuve fiable que les ondes radio émises par les antennes relais fassent du tort aux humains.

Lee a dit que le NCC continuerait à communiquer avec les législateurs sur les détails et encouragerait les opérateurs de télécom à partager (*ndlr: mutualiser*) l'utilisation des stations de base. «la mutualisation doit être faite en sorte de soutenir l'industrie des télécommunications » a dit Lee.

Les commentaires de Lee furent faits lors d'une conférence de presse introduisant **un site Web conçu par l'association du développement de l'industrie des télécommunications de Taiwan pour "informer" le public concernant les effets des ondes électromagnétiques.**

L'association est formée par les principaux opérateurs des télécom, incluant Chunhwa Telecom, Taiwan Mobile Co, Far Eastone Telecommunication, Asia Pacific Telecom et Vibo Telecom. Les directeurs des compagnies prennent à tour de rôle la présidence de l'association.

La porte parole de l'association Lin Li-cion a dit qu'il serait techniquement impossible d'avoir seulement 3 antennes relais sur chaque immeuble. « Vous avez le système 2G, le système 3G, le système à basse puissance PHS et le WiMax et chaque de ces technologies est différente l'une de l'autre. Partager les antennes relais n'est pas comme rejoindre une course à 3 gambettes. Vous ne pouvez pas arracher une antenne de chaque système et fixer ces antennes ensemble », a-t-elle dit.



Lee Ta-Sung – NCC (*aj. Next-up*)



Antennes relais installées à Taiwan : elles suscitent l'inquiétude au sujet de l'effet des ondes électromagnétiques sur la santé des résidents de la zone. (*aj. Next-up*)